Projet de contribution pour le colloque international

**« Les questions vives en éducation et formation : regards croisés France-Canada »**

Nantes 5, 6, 7 juin 2013

Thèmes 1 – Les valeurs éducatives au risque du néo-libéralisme

# Herméneutique d’un décret mort-né

Hervé Kéradec

06 62 21 16 70

[herve.keradec@cndp.fr](mailto:herve.keradec@cndp.fr)

Agrégé d’économie et gestion

Docteur en sciences de gestion

Inspecteur d’académie

Le décret n°2012-702 du 7 mai 2012 sur l’évaluation des professeurs est un texte emblématique. Publié le lendemain de l’élection présidentielle française, qui, le 6 mai 2012, conduisait à un changement de majorité, il était le point d’orgue et le chant du cygne de la politiques conduite par le ministère Chatel (10 novembre 2010 – 10 mai 2012). Ce texte visait à mettre fin à l’évaluation des professeurs telle qu’elle avait été définie en 1972 et à y substituer une autoévaluation et un entretien trisannuel avec le chef d’établissement. Ce décret n’a jamais été appliqué, il fut abrogé le 30 aout 2012 par le ministre Vincent Peillon.

La méthodologie de cette recherche repose sur une herméneutique d’un discours institutionnel visant à en dévoiler les sens apparents et les sens cachés. Les textes officiels - à la différence des déclarations politiques des candidats aux élections - sont généralement très succincts, d’une extrême concision, et rebutants dans leur forme. Leur puissance de transformation des pratiques, lors qu’ils sont mis en œuvre, est inversement proportionnelle à leur brièveté. Cette recherche sur le décret du 7 mai 2012 est axée autour de cinq questions principales.

## En quoi ce texte est-il singulier ?

Comment les 25 lignes centrales de cette norme juridique érigeraient une nouvelle pratique d’évaluation de plus d’un millions des professeurs. Ce discours d’action très synthétique, résume des années d’une volonté politique constante, et traduit un imaginaire libéral/entrepreneurial non exprimé en tant que tel. La date de promulgation du décret, éminemment symbolique, mérite d’être interrogée.

## Qu’est-ce l’analyse formelle et sémantique nous apprend ?

Il importe de s’attacher au choix des mots des vingt-cinq lignes essentielles, plusieurs fois répétées, selon les différents statuts des professeurs concernés par ce texte. L’analyse sémantique permet de mieux saisir le paradigme « gestionnaire » qui détermine le discours des rédacteurs. Les termes d’ « objectifs assignés » par exemple révèlent les représentations des rédacteurs, leur conception de la « performance » attendue des enseignants.

## Quelles ruptures ce texte de 2012 engendre-t-il par rapport au texte de 1972 ?

L’approche comparative permet de mieux cerner l’inflexion des représentations des rédacteurs entre 1972 et 2012. L’absence des termes comme « savoir » ou « pédagogie », révèlent aussi le nouveau paradigme des rédacteurs. Le texte de 2012 aurait généré des ruptures organisationnelle, hiérarchique et fonctionnelle d’une importance majeure.

## Quelle vision de l’école peut-on en inférer chez les rédacteurs du décret ?

L’Ecole de la République est-elle une organisation comme une autre ? L’interrogation porte ici sur les spécificités de l’Ecole et ce en quoi elle se distingue, en tant qu’institution, d’autres organisations privées productrices de savoirs. La question du modèle managérial (Crozier et Friedberg, 1976) est ici posée ainsi que celle de l’idéologie organisationnelle au sens de Mintzberg (1982). Dans quelle mesure la culture (Thévenet, 2010) de l’institution pouvait-elle tolérer un tel changement ? L’enjeu est ici de s’interroger sur l’avenir de l’Ecole en dehors de l’alternative fixiste/managériale, et de mettre en perspective des voies de changements organisationnels respectant ses valeurs fondatrices, par delà tout discours idéologique sur une « modernité » impensée.

## Quels discours possibles pour dire les forces qui animent le corps social, les institutions, et en particulier l’institution éducative ?

Plus généralement le travail herméneutique conduit à interroger la possibilité d’autres discours (Foucault, 1971), pour dire les forces qui travaillent un corps social et une institution comme l’Ecole. Nous interrogerons la possibilité de dépasser les « discours d’adhésion », qui se donnent comme norme du sens commun. La difficulté d’être « contre » (la sécurité, la performance, la réussite...), et plus encore d’interroger ces discours, renvoie à un inconscient du pouvoir qui impose une norme du discours socialement acceptable et définit l’espace du sens commun, à une époque donnée. Existe-t-il une posture critique, qui ne conduise ni au nihilisme, ni au passéisme, ni à l’utopie ? A l’instar de Baudrillard (1970), quand il interroge la société de consommation, comment pouvons nous interroger le discours actuel sur la société globale et son Ecole ?

**Eléments de Bibliographie**

Baudrillard J. (1970), *La société de consommation*, Paris, Denoël.

Baudrillard J. (1976), *L’échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard, NRF.

Crozier M. et Friedberg E. (1976), L’acteur et le système, Paris, Seuil.

Foucault M. (1971), *L’ordre du discours, Paris*, Gallimard, NRF.

Kaufmann P. (1979), *L’inconscient du politique*, Paris, Puf.

Mintzberg H. (1982), *Structure et dynamique des organisations,* Paris, Edition des organisations.

Thévenet M. (2010), *La culture d'entreprise,*  Paris, Puf, Collection, Que sais-je ?

HK, Rouen, le12 février 2013.